



**AFAPREDESA**

**Asociación de Familiares de Presos y Desaparecidos Saharais**

---

**Numéro : 1 du 21 au 28 juin 2009**

## CHAILA

Bulletin hebdomadaire sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara Occidental

### **PRESENTATION :**

Chaila est mot de Hassania, la langue des sahraouis et mauritaniens principalement, qui veut dire « venir au secours ». C'est le mot utilisé, dès 1999, par la population sahraouie dans les territoires occupés pour désigner les campements implantés par les autorités d'occupation à El Aaiun suite à leur action héroïque de soutien aux victimes de l'Intifada pacifique. Dans la plus part des législations du monde « ne pas venir au secours des personnes en danger » peut constituer un délit punissable par la loi. La population sahraouie est soumise, depuis le 31 octobre 1975, date du début de l'invasion marocaine, à une terrible répression dont les victimes se dénombrent par milliers, devant l'impassibilité et l'indifférence des Nations Unies. C'est pourquoi, l'Association des familles des prisonniers et disparus Sahraouis (AFAPREDESA) a choisi le mot CHAILA pour interpeller l'opinion internationale afin venir en aide à la population civile sahraouie en détresse, pour exiger des Nations Unies de faire respecter les normes internationales en matière des droits de l'homme au Sahara Occidental et pour mettre à nue le double discours des principaux états impliqués, directement ou indirectement, dans la poursuite du drame du peuple sahraoui : la France et l'Espagne.

### **Editorial :**

Les autorités marocaines ont fait leur choix : persistance des violations des droits de l'homme devant la patience du peuple sahraoui, de son représentant unique et légitime le Front Polisario et surtout devant une complaisance, à peine voilée, d'une communauté internationale incapable d'imposer ses propres résolutions sur la décolonisation d'un territoire, envahi par la force des armes et dont une partie de sa population vit toujours à la merci d'une répression féroce, depuis plus de 35 années.

En effet, après des multiples reports le procès intenté à l'encontre de Yahya Mohamed El Hafed et onze autres prisonniers politiques sahraouis a eu lieu. La sentence, sans appel, est décidée dans les hautes sphères du Makhzen et dont la lecture, au nom de Sa Majesté, est faite par le président du tribunal d'Appel d'Agadir : « 15 années de prison ferme pour Yahya et 4 années de prison pour chacun de ses camarades » malgré la présence de plusieurs observateurs internationaux.

Cette décision royale est tombée le 24 juin 2009 au moment même où le nouveau envoyé personnel du Secrétaire Général, Mr. Christopher Ross, initie une tournée dans la région pour relancer le dialogue entre le Front Polisario et le Royaume du Maroc dans unième tentative de mettre d'accord l'agresseur et l'agressé sur la manière de trouver une solution pacifique garantissant le droit de l'autodétermination comme le prévoit les résolutions de l'ONU, y compris la dernière résolution du Conseil de Sécurité sur le Sahara Occidental (Res. 1871, du 30 avril 2009).

Mr. Ross affiche son optimisme, dès la première étape de sa tournée régional qui l'a conduit en Algérie, aux Campements des réfugiés sahraouis, en Mauritanie et au Maroc.

Que croire, les promesses maintes fois faites par les Nations Unies, jamais tenues, de mener à terme leur plan de règlement pacifique au Sahara Occidental ou la main de fer impitoyable toujours exercée par les forces d'occupation sur la population civile sahraouie au bout de désespoir ?

## **Mr. Christopher Ross et la question des droits humains au Sahara Occidental :**



Dans sa dernière résolution sur le Sahara Occidental (Res. 1871, du 30 avril 2009), le Conseil de Sécurité de l'ONU souligne « qu'il importe de réaliser des progrès concernant la dimension humaine du conflit comme moyen de promouvoir la transparence et la confiance mutuelle à travers un dialogue constructif et des mesures de confiance humanitaires ». Mr. Christopher Ross, Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, tiendra-t-il de la dimension humaine lors des pourparlers, en préparation, entre le Front Polisario et le Royaume du Maroc ? Sera-t-il capable de mettre sur la table des négociations la question du respect des normes internationales en matière des droits de l'homme qui sont du ressort des Nations Unies ? Pourra-t-il dire franchement aux autorités marocaines d'occupation qu'il est inadmissible de condamner à de lourdes peines des sahraouis dont le seul tort est de défendre les droits de l'homme et la légalité internationale, qu'il est urgent d'ouvrir le territoire sahraoui aux observateurs internationaux et de mettre fin à la féroce répression à l'encontre de la population civile sahraouie sans défense ?

Les réponses à ses questions seront à même de nous indiquer si réellement les Nations Unies sont soucieuses de faire des progrès réels dans la dimension humaine et contribuer ainsi à alléger les souffrances du peuple sahraoui qui dure depuis 35 ans, sous l'occupation marocaine.

### **POINT DE PRESSE QUOTIDIEN DU BUREAU DE LA PORTE-PAROLE DU SECRÉTAIRE**

#### **GÉNÉRAL DE L'ONU: 26 JUIN 2009**

*(La version française du Point de presse quotidien n'est pas un document officiel des Nations Unies)*

« Sahara Occidental :

L'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Christopher Ross, était à Nouakchott, en Mauritanie, aujourd'hui. Il se rendra, demain, à Rabat au Maroc. M. Ross était en Algérie du 23 au 25 juin où il a rencontré le Président du pays, le Ministre des affaires étrangères et le Secrétaire d'État aux affaires africaines » fin de citation.

C'est comme si l'étape des rencontres avec la partie sahraouie n'a pas existé. Même si les rédacteurs insistent que « *La version française du Point de presse quotidien n'est pas un document officiel des Nations Unies* », il est alarmant que les Nations Unies traite la partie sahraouie avec une telle légèreté d'autant plus que la même omission figure dans la version anglaise supposée être officielle.

## La sentence de la honte :

### Yahya Mohamed El Hafed condamnée à 15 ans de prison ferme

Le procès à l'encontre de Yahya Mohamed El Hafed et onze autres prisonniers politiques sahraouis a eu lieu. Il s'est déroulé au tribunal marocain d'appel d'Agadir, le 24 juin 2009, qui a confirmé les condamnations injustes et injustifiées prononcées par les tribunal marocain en première instance.

Les condamnations sont comme suit :

- **YAHYA MOHAMED ELHAFED IAAZA**, âgé de 43 ans, condamné à 15 ans de prison ferme.
- **MAHMOUD EL BERKAOUI**, âgé de 26 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **SALMI MOHAMED**, âgé de 34 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **NAJEM BOUBA**, âgé de 27 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **MAYARA MOUJAHED**, âgé de 33 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **LAHCEN LEFKIR**, âgé de 28 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **SALAM CHARAFI**, âgé de 28 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **ABDELGHANI BANI**, âgé de 30 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **OMAR LEFKIR**, âgé de 22 ans, condamné à 4 années de prison ferme.
- **HASSAN KHALAD**, condamné à 4 années de prison ferme.
- **ALI BUAMOUD**, condamné à 4 années de prison ferme.
- **ELMAHJOUR AILLAL**, condamné à 4 années de prison ferme.

Ces trois derniers ont vu leur peine augmenté de 2 années pour « égaler leur camarades » selon l'expression utilisée par le procureur général du roi en ajoutant qu'« il faut aggraver au maximum la peine afin d'éduquer ses jeunes que je considère des séparatistes ».

Tout est dit : Yahya et ses 11 camarades sont condamnés, non parce qu'il seraient responsables de la mort d'un policier par le jet d'une pierre lors d'une manifestation à Tan Tan, chose impossible matériellement, mais plutôt pour leur attachement à la défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et indépendance, en conformité à la légalité internationale. Il s'agit d'un procès politique comme en atteste les quatre observateurs juristes internationaux (**Madame Gemma Arbesú Sancho**, Avocate – Conseil Général des Barreaux d'Espagne, **Mr. Gustavo A. Garcia MARTEL**, Avocat – Conseil Général des Barreaux d'Espagne, **Madame Merian DERKAOUI**, juriste française et **Mr. ASFARI ENNAËM**, juriste sahraoui) ainsi que les principales organisations sahraouies de défense des droits de l'homme des territoires occupés (**ASVDH, CODAPSO, CSPROM, CDSPPM, CODESA et ODS**) et les familles des prisonniers politiques.

Le tribunal n'a pris en considération ni les faits irréfutables prouvant l'innocence des douze prisonniers politiques ni les plaintes de torture et de viol perpétrés à leur encontre durant leur détention par la police marocaine.

L'AFAPREDESA dénonce cette sentence de la honte à l'encontre du défenseur des droits de l'homme Yahya Mohamed El Hafed et ses onze camarades et exige leur libération immédiate et inconditionnelle et lance un appel pressant pour une mobilisation internationale en leur faveur.

Suite à cette condamnation, les familles, représentants des organisations sahraouies des droits de l'homme et des sympathisants ont organisé une concentration devant le siège du tribunal pour exprimer leur refus des sentences injustes infligées à l'encontre de Yahya Mohamed El Hafed et les 11 autres prisonniers politiques sahraouis. De même, plusieurs organisations sahraouies ont dénoncé cette mascarade dans des communiqués rendus public, après le verdict de la honte. D'autre part, l'AFAPREDESA a été informé que Yahya Mohamed El Hafed et plusieurs de ses camarades ont subi des mauvais traitements à leur retour en prison.

## **Les responsables de l'assassinat de deux étudiants sahraouis, Khaya et Lektif, sont toujours en liberté :**

Le tribunal marocain d'Appel d' Agadir ha décidé, le 25 juin 2009, reporter le procès du responsable de la mort de deux étudiants sahraouis, Khaya et Lektif, jusqu'à décembre. En première instance, l'assassin a été condamné à quatre mois de prison pour imprudence ayant causé la mort, selon le procureur du roi.

(Les détails de ce dossier dans notre prochaine édition)

## **LE MAROC DES CONTRASTES :**

**Visite au Maroc du Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires et le silence total des autorités marocains sur le sort des disparus sahraouis.**

Le groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires a pu visiter le Maroc du 21 au 28 juin. C'est la première fois, depuis sa création par les Nations Unies, en 1982, que le groupe a pu effectuer une telle visite. Les medias marocains progouvernementaux la présente comme une grande avancée du Maroc dans le domaine des Droits de l'Homme. Cependant, la réalité est bien autre puisque ses mêmes medias, suivant le pas aux autorités, tentent par tous les moyens d'occulter le cas des centaines de disparus sahraouis. En dépit des obstacles dressés par les autorités marocaines, une délégation sahraouie composé de membres de **l'Association Sahraouie des Victimes des Graves Violations de Droits de l'homme commises par l'état Marocain (A.S.V.D.H.)**, les familles des **disparus sahraouis et des ex-disparus** ont pu rencontrer le groupe et lui faire part de leur doléances quant aux sorts des disparus sahraouis.

## **UNE DELEGATION CANARIENNE VISITE EL AAIUN (12-14 juin 2009)**

Une délégation des Iles Canaries s'est rendue à El Aaiun (territoires occupés du Sahara Occidental) du 12 au 14 juin 2009. Elle est composée de **Carmen Delia Gutiérrez Hernández**, Conseillère municipale de Solidarité du Conseil municipal de Puerto du Rosario (Fuerteventura) et de **Juan Francisco Choco Barreto**, Membre de l'Association Canarienne d'Amitié avec le Peuple Sahraoui. La délégation a pu rencontrer des membres de **l'Association Sahraouie des Victimes des Graves Violations de Droits de l'homme commises par l'état Marocain (A.S.V.D.H.)**, les familles des **disparus sahraouis et des ex-prisonniers politiques**. La délégation a constaté la persistance des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés notamment les tortures et mauvais traitements subis dans les prisons, les harcèlements et intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des familles des prisonniers politiques, les détentions arbitraires, l'accentuation de la répression contre la population civile sahraouie. Dans son rapport, la délégation dénonce la passivité de la Mission des Nations Unies pour le Referendum au Sahara Occidental (MINURSO).

En guise de conclusion, la délégation pose la question : **y a-t-il un article des 30 qui composent la Déclaration des Droits de l'homme de l'ONU**

## **qui n'est pas violé dans les Territoires Occupés par la police et le Gouvernement Marocain ?**

Face au blocage médiatique et sécuritaire imposé aux territoires occupés du Sahara Occidental, ce genre de visite est d'une importance capitale pour que le monde connaisse, de première main, la grave situation des droits humains. AFAPREDESA salue cette initiative ainsi que celles qui l'ont précédées et encourage d'autres délégations à se rendre dans les territoires occupés afin de contribuer à briser le mur de silence autour des graves atteintes des droits humains perpétrées par les forces marocaines d'occupation.

### **DERNIERE HEURE :**

**Les mines antipersonnel continuent de faire des victimes: deux personnes ont été blessées suite à l'explosion d'une mine dans la zone libérée de Mheiriz. (Détails de ce drame dans notre prochaine édition)**

### **L'INTIFADA PACIFIQUE SE POURSUIT :**

Malgré la répression qu'exercent les forces marocaines d'occupation contre la population civile sahraouie, le soulèvement populaire ou Intifada pacifique se poursuit depuis son déclenchement, le 21 mai 2005, suite au transfert abusif du prisonnier politique sahraoui Haddi El Kainan qui vient de recouvrir sa liberté.

Ainsi, depuis le 21 juin 2009, des drapeaux de la République sahraouie sont hissés dans des bâtiments officiels marocains à Smara pour signifier le refus de l'occupation et la revendication du droit à l'autodétermination et l'indépendance au Sahara Occidental.

Le 25 juin 2009, à Smara, une concentration a été organisée par les diplômés en chômage pour revendiquer le droit du travail et de bénéficier des ressources naturelles pillées par l'occupant marocain.

### **ACTIVITES DE L'AFAPREDESA**

- **Visite de la délégation de la Commission nigérienne des droits de l'homme :**

Sur invitation de l'AFAPREDESA, une délégation de la Commission nigérienne des droits de l'homme s'est rendue, du 21 au 23 juin 2009, aux campements des réfugiés sahraouis. La délégation était composée de : M. SENBANJO ZACCHEAUS OLUKAYODE, directeur exécutif par intérim et M. LADAN MUHAMMAD NASIR, directeur de communication et des relations publiques.

Durant son séjour, la délégation a maintenu des réunions avec plusieurs responsables des organisations et institutions sahraouies. La visite a permis à la délégation nigérienne d'apprécier, elle-même, la situation des réfugiés sahraouis et la lutte du peuple sahraoui pour sa liberté.

Lors de la réunion maintenue avec les responsables de l'AFAPREDESA, un exposé détaillé a été fait sur la grave situation qui prévaut dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

La délégation nigérienne a assuré les responsables de l'AFAPREDESA de son plein appui aux efforts déployés pour faire respect les droits humains au Sahara Occidental, y compris le droit à l'autodétermination et indépendance du peuple sahraoui. Le chef de la délégation nigérienne a conclu en affirmant que « l'Afrique ne sera par libre tant qu'une parcelle du Sahara Occidental soit spolié par l'occupant marocain et que la Commission Nigérienne des Droits de l'Homme ne pourra jamais être insensible au drame du peuple sahraoui ». Les deux parties ont accordé des maintenir les contacts pour des actions au profit de la paix et les droits de l'homme, spécialement en ce qui concerne la question africaine du Sahara Occidental.

**L'AFAPREDESA présente sa reconnaissance et sa gratitude à la Commission Nigérienne des Droits de l'Homme pour avoir accepté son invitation et pour les positions de principes auxquels elle est attachée pour la pleine émancipation de l'Afrique et ses peuples.**

**- Réunion de l'équipe de l'AFAPREDESA :**

Le Samedi 27 juin, l'équipe de l'AFAPREDESA, élargie à quelques membres volontaires, a tenu une réunion de travail autour de l'ordre du jour suivant :

1. Bilan de la participation dans la 11<sup>ème</sup> session du Conseil du Droits de l'Homme de l'ONU et de la 98<sup>ème</sup> session du Bureau International du Travail
2. Projet de construction de salles d'exposition dans les wilayas et les territoires libérés avec l'appui du Comité Catalan pour le respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental.
3. Projet programme d'été aux campements des réfugiés sahraouis.
4. Participation au Festival Culturel Africain (Alger, du 5 au 20 juillet 2009).
5. Suivi de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

Participants à la réunion:

- Nuha Adidin
- Fatma Bidala El Hay
- Sidi Mohamed Ahmed
- Laarusi Abdelah
- Sidi Breika
- Abba Ahmed Sidi
- Mahmud Jatri
- Mohamed Ali Nayem
- Mohamed Abdelkader
- Abdeslam Omar Lahsen

**20<sup>ème</sup> Anniversaire : 1989-2009**

**AFAPREDESA** est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Elle a été créée le 20 août 1989 à l'initiative des familles de prisonniers et disparus sahraouis. Elle œuvre, entre autres, à connaître le sort des disparus sahraouis, à

la libération des prisonniers politiques, à l'éradication de la torture et au respect des droits de l'homme. L'association jouera son rôle toujours en conformité, et dans cadre, des principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, promulguée par l'ONU et dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée par l'Unité Africaine (UA).

**AFAPREDESA** est membre observateur de la Commission Africaine des droits de l'homme et des Peuples. Elle est membre de la Coalition Internationale Contre le Disparitions forcées. Elle collabore avec plusieurs organisations de défense des droits de l'homme dans le monde dont : La fédération latino-américaine des Familles de Détenus-disparus (FEFEFAM), la Fédération Espagnole des Associations de Promotion et de Défense des Droits de l'homme, l'Association Des Droits humains de l'Espagne, Amnistie Internationale, le Bureau International pour le respect des Droits de l'homme, l'organisation Mondiale contre la Torture, OXFAM Solidarité...